

17.2.77

3 x non aux initiatives des Républicains et de l'Action nationale; 1 x oui au contreprojet de l'Assemblée fédérale

L'Union fédérative repousse les nouvelles initiatives contre l'emprise étrangère. L'initiative (4<sup>e</sup>) pour la "protection de la Suisse" lancée par les Républicains vise à réduire la population étrangère de plus de 250 000 personnes en l'espace de dix ans. Cette initiative s'en prend cette fois aux étrangers résidant en Suisse qui bénéficient d'une autorisation d'établissement, c'est-à-dire à ceux qui vivent en Suisse depuis des années déjà et qui, par là, se sont adaptés dans une large mesure à nos conditions de vie. Le fait que la récession économique et la politique du Conseil fédéral ait conduit à une forte régression du nombre des travailleurs étrangers et de la population résidante étrangère ne suffit manifestement pas aux auteurs de l'initiative. Ces travailleurs seraient contraints à l'exode. Seuls pourraient continuer à venir dans notre pays en nombre illimité les saisonniers auxquels on fait appel lorsqu'on en a besoin mais que l'on licencie au moment où ils ont accompli leur tâche.

L'Action nationale a lancé la 5<sup>e</sup> initiative contre l'emprise étrangère, qui tend à limiter le nombre annuel des naturalisations à 4 000 par an. Cela signifierait que chaque commune de Suisse ne pourrait procéder qu'à une seule naturalisation par année. Etant donné que dans la majeure partie des cas, celle-ci est accordée à des familles entières, le contingent des naturalisations serait souvent épuisé pour quelques années. Les conséquences d'une telle initiative sont donc inadmissibles.

En ce qui concerne l'initiative de l'Action nationale "contre la limitation du droit de vote lors de la conclusion de traités avec l'étranger", elle a pour but de priver les étrangers de leurs droits acquis. En cas d'acceptation, le référendum pourrait être lancé contre tous les traités internationaux en vigueur. Ce sont avant tout les traités en matière d'établissement et d'immigration qui sont visés. Comme on peut le constater, la lutte contre les travailleurs étrangers est menée avec tous les moyens imaginables. Le contreprojet de l'Assemblée fédérale apporte en revanche un élargissement adéquat du droit

de discussion des électrices et électeurs lors de la conclusion de nouveaux traités internationaux d'une durée indéterminée. Nous invitons dès lors tous les membres des organisations affiliées

à se rendre aux urnes le 13 mars pour rejeter  
les trois initiatives

et pour n'accepter que le contreprojet de l'Assemblée fédérale en matière de référendum concernant les traités internationaux.

spu